

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE ET UNIÈME ASSEMBLÉE

PREMIER PROJET

Radisson, les 3 et 4 octobre 1985

ENDROIT : Bureaux du SAGMAI, Radisson, Québec

DATE : les 3 et 4 octobre 1985

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Tommy Grey, Président, Kativik
M. Jean-Claude Dubé, Canada
Mme Camille Mageau, Canada
M. Pierre Marchand pour Ginette Lachance Canada
M. Jacques Giguère, Québec
M. Louis Cossette, Québec

SECRÉTAIRE : En l'absence du secrétaire, M. Louis Cossette a écrit le procès-verbal de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sous réserve des modifications suivantes :

- ° Enlever les points 5 (Rapport du sous-comité sur l'utilisation des terres dans la région Kativik) et 9 (Rapport des activités des comités ayant compétence en environnement au nord du 55^e parallèle).

2. Adoption des procès-verbaux des vingt-neuvième et trentième assemblées.

Le procès-verbal de la vingt-neuvième assemblée a été accepté intégralement. Celui de la trentième a été accepté sous réserve des modifications suivantes :

- ° Version française, au point 8.1 on devrait lire MDN (ministère de la défense nationale) au lieu de MAIN.
- ° Dans les deux versions, on devrait lire "mesures de remboursement" au lieu de "mesures compensatoires". (page 7, 3^e paragraphe, version française).

3. Dépôt de documents

En plus des documents déjà expédiés par le secrétaire, les documents suivants ont été déposés (l'enregistrement de ces documents devrait fait par le secrétaire avant la publication finale du procès-verbal) :

Beverley and Kaminuriak caribou management board, annual report.

INFORMATION, Consultations en vue de mettre au point une stratégie de conservation de la vie marine dans l'artique. Pêches et Océans Canada.

INFORMATION, Consultations to develop an artic marine conservation strategy. Fisheries and Oceans Canada.

4. Système de détection aérienne du Nord au Nouveau-Québec; rapport d'une réunion tenue le 17 août à Kuujjuaq entre des représentants Inuit et du MDN.

Une explication de la visite des représentants de la défense nationale a été donné; Les peprésentants de la DN ont expliqués le pourquoi de la protection du nord canadien. Par contre lors de la période de question ils n'ont pu donner l'assurance qu'il n'y aurait pas de vols à basse altitude de nuit au dessus de Kuujjuaq et ont mentionnés qu'il arriverait que les avions soit armées.

Le maire s'est montré favorable au projet en mentionnant que depuis la deuxième grande guerre les pays assurent leurs sécurités en se protégeant contre l'envahisseur et que le projet va créer de l'emploi. Par contre les représentants de la DN ont expliqués que seule la construction de la base demanderait un minimum de main d'oeuvre. Une base opéré manuellement serait fort probablement construite. De plus 6 F-18 seraient basés à Kuujjuaq pour des périodes plus ou moins longue au cours de l'année.

5. Présence de BPC au Nouveau-Québec; l'état de la situation.

La quantité de BPC sur le territoire du Nouveau-Québec est toujours inconnue, mais une chose est certaine c'est qu'il faut maintenant considérer les équipements potentiel de contenir des BPC comme pollués jusqu'à preuve du contraire. En effet, les premières réponses des organismes propriétaire de tels équipements furent qu'ils ne possédaient aucun équipements au nord du 55° parallèle contenant des BPC et pourtant on en retrouve régulièrement.

Un point d'information quant aux transformateurs qui ont quittés Quaqtaq en août dernier; à leurs arrivés à Montréal les huiles que contenaient ces transformateurs ont été analysées. Dans quatre échantillons des concentration allant de 22 à 30 ppm de BPC ont été détectées. Même si ces concentration sont sous la norme de toxicité elles démontrent néanmoins la présence de BPC au Nouveau-Québec.

À ce sujet, il a été décidé que le secrétaire écrive en collaboration avec le président une résolution à l'administration régionale Kativik contenant les préoccupations suivantes :

ENTREPOSAGE, sur l'entreposage d'équipements contenant des substances toxiques au sein des communautés. Sur la protection de ces lieux quant aux déversements, au vandalisme ou à l'accessibilité par les enfants.

ACCEPTATION DE SUBSTANCES DANGEUREUSES, le comité est d'avis que les communautés devraient avoir une preuve de la concentration en éléments toxiques avant d'accepter des équipements tel transformateurs comme déchets solides.

TRANSPORT, l'ARK devrait aviser les communautés de l'existence de connaissances de transports obligatoires pour les substances dangeureuses tel que stipulé dans le nouveau règlement sur les déchets dangeureux [L.R.Q. c Q-2 r.13.1].

6. Rapport des activités des comités ayant compétence en environnement au nord du 55° parallèle.

Un rapport en ce sens a été déposé.

7. Proposition budgétaire du Comité pour l'année 1986-1987.

Après une brève discussion il a été décidé d'approuver la proposition budgétaire 1986-1987 tel que soumise :

Proposé par : Jean-Claude Dubé

Secondé par : Jacques Giguère

8. Le rapport du SAGMAI sur la noyade des caribous dans la rivière Caniapiscau: préparation des commentaires et des recommandations du Comité.

Les trois parties ont déposées leurs sections de textes, une discussion s'en suivit. Il a été décidé qu'un groupe de travail finaliserait la position commune le mardi 15 octobre 1985 dans les bureaux d'Environnement Canada à Ste-Foy. Les secrétaires du CCEBJ et du comité conjoints seront mis au courant du contenu du texte avant le 11 octobre afin de s'assurer qu'il n'y a pas contradiction dans les positions soutenues par les divers comités.

9. Date et lieu de la prochaine assemblée.

Il a été proposé que la prochaine assemblée se tiennent dans les locaux d'Environnement Canada à Ste-Foy à une date à être déterminée ultérieurement. Possiblement pas avant la mi-janvier 1986.

SUR LES CAUSES ET CONCLUSIONS

Le CCEK est d'avis que le SAGMAI a poussé la réflexion plus loin que la plupart des autres intervenants. Ces derniers ont tendance à dire que la présence des ouvrages régulateurs de Duplanter a été bénéfique. Selon eux le débit et le niveau d'eau de la rivière Caniapiscou à la chute Calcaire aurait été de beaucoup supérieur à ce qu'il a été fin septembre 1984 si seule la nature avait agit pour drainer le bassin.

Ce raisonnement est tout à fait fondé. Cependant au cours des trois années précédant le drame, le niveau a été tenu dramatiquement bas ce qui peut laisser croire que les caribous avaient pris l'habitude de traverser la rivière sans craintes.

Ce qui n'a pas été mis en lumière est le fait que pour certains les points de comparaisons, quant au débit et niveaux d'eau s'estompe en 1980, année de mise en eau du réservoir Caniapiscou et que pour d'autres la courbe de comparaison s'arrête le 27 septembre 1984. En d'autres mots, il y a deux façon de comparer le débit de la fin septembre 1984, l'une compare avec les débit d'avant les ouvrages de Caniapiscou et l'autre, ajoute la notion des débits de 1980 à 1983, soit après la fermeture de Duplanter.

Par contre l'accusation portée au point 6.1 repose sur des bases très peu solides quand on dit :

L'hécatombe des caribous doit être considérée comme un "accident de construction". (...) La principale cause "humaine" de cet accident est la décision de la SEBJ de déverser en septembre 1984 d'énormes quantités d'eau dans l'ancien lit de la Caniapiscou par l'évacuateur Duplanter.

Les seules références qui puissent justifier telle accusation se retrouvent dans le rapport du MLCP où l'on voit dans le sommaire page ii :

Il est donc plausible de croire que l'importance du nombre de caribous noyés auraient été beaucoup moindre si l'évacuateur de crues avait été fermé.

et dans les conclusions page 91 :

La même analyse révèle cependant que, si l'évacuateur de crues du réservoir Caniapiscau avait été fermé à cette période, les conditions d'hydrolicité et l'allure de la rivière auraient été telles que les caribous auraient sans doute pu traverser à gué la deuxième section de la rivière, ou franchir à la nage les deux sections et atteindre sans difficulté la rive ouest de la Caniapiscau.

Nous considérons l'argumentation développée très ténue car le rapport met en accusation le gestionnaire des ouvrages de Duplanter sur des hypothèses qui parlent de "plausible" et de "sans doute". En recherche ce type d'arguments peut tenir mais ici on parle de poursuites et de remboursement de plus de 3/4 de millions de dollars. De plus nous sommes d'avis que la seule raison d'être de ce paragraphe est de justifier le point 7.1. Nous ne pouvons cautionner cette démarche, en effet nous avons toujours soutenu que la recherche et surtout la mise en accusation d'un coupable n'aidait en rien la solution du problème.

Le paragraphe 6.2 ne sert à rien puisque l'argument principal de la SEBJ est justement qu'au moment de l'incident, il coulait moins d'eau à la chute Calcaire que si les ouvrages de Caniapiscau n'avaient été construits.

Les paragraphes 6.3 et 6.4 n'ont absolument aucune raison d'être dans des conclusions et à plus fortes raisons sous le titre "Sur les causes de l'hécatombe".

Au point 6.5 on semble beaucoup trop généreux envers le gestionnaire des ouvrages du réservoir de Caniapiscau. On conclut qu'il n'y a aucunement raison de s'inquiéter car il ne devrait théoriquement plus avoir de déversement à Duplanter. Quelques questions restent en suspend; Qu'est-ce qu'une "crue soudaine et d'une intensité telle qu'elle soit absolument imprévisible"? et de plus qu'est-ce qu'une "gestion des eaux normale et respectant les règles de l'art"?

L'absence de réponses nous laissent croire que le gestionnaire pourra toujours faire des déversement car rien de précis n'apparaît dans cette conclusion.

Au point 6.6 la phrase "L'hécatombe de septembre 1984 n'est cependant pas due qu'à une décision humaine touchant l'opération des réservoirs d'eau." est en contradiction avec le point 2.8 qui stipule que les données sur les crues possibles et le comportement [spécial] des caribous existaient. C'est une décision humaine concernant l'opération des réservoirs que de ne pas tenir compte des données extérieures aux réservoirs dans la gestion de ces derniers.

Au même paragraphe 6.6, la troisième phrase commence par "Heureusement," nous considérons ce mot comme indécent et de trop, tout comme le fait de mentionner que "les pertes se sont élevées à moins de 2% de la population.". Réduire l'importance de la tragédie de cette façon est une opinion subjective qui n'a pas sa place dans un tel rapport.

Au point 6.7 on parle de "nombreuses et sérieuses lacunes" sur la connaissance du caribou. Il faudrait préciser de quel ordre sont ces lacunes; quels sont les objectifs de la gestion, doit-on contrôler la croissance du troupeau afin qu'il ne dépasse pas la capacité de support de son territoire, doit-on considérer en premier le caribou ou son milieu de vie. Il y a certains choix qui doivent être fait afin d'orienter la recherche.

Quant à la collaboration plus étroite avec les autochtones, il y a des canaux de communications qui existent déjà, notamment tous les comités mis en place par la convention de la Baie James et du Nord Québécois, il faudrait les utiliser à leurs justes valeurs avant d'en créer de nouveaux.

La section "Sur la relation entre l'exploitation des ressources et la protection de l'environnement" tient beaucoup plus de la réflexion que de la conclusion. Cette partie de la conclusion n'est malheureusement pas appuyée par le texte qui la précède. En aucun temps le lecteur non averti de la problématique nordique ne peut saisir le lien entre la noyade des caribous et la question de la gestion du territoire, en effet aucun rapport annexé à celui du SAGMAI ne traite de cet aspect.

ᑲᑎᑯᑦ ᑭᑦᑲᑦ ᑯᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑭᑦᑲᑦ ᑯᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑭᑦᑲᑦ ᑯᑦᑲᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK

KATIVIK environmental advisory committee

C.P. 9, KUUVJUAQ, QUÉBEC, J0M 1C0 • TÉL.: (819) 364-2941

COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Procès-verbal de la trente et unième assemblée

Minutes of the thirty-first sitting

PROJET-PROJECT

Radisson, les 3 et 4 octobre 1985

Radisson, October 3-4, 1985

PLACE : SAGMAI Office, Radisson, Québec
DATE : October 3 and 4, 1985
PRESENT : MR. Tommy Grey, Chairman, Kativik
MR. Jean-Claude Dubé, Canada
Mrs. Camille Mageau, Canada
MR. Pierre Marchand for Mrs. Ginette Lachance,
Canada
MR. Jacques Giguère, Québec
MR. Louis Cossette, Québec
SECRETARY : Due to the absence of the Secretary, Mr. Louis
Cossette took the minutes of this meeting.

1. Approval of the agenda

The agenda was approved as tabled subject to the following modifications:

- o Delete items 5 (Subcommittee report on land use in the Kativik region) and 9 (Report on activities of environmental committees north of the 55th parallel).

2. Approval of the minutes of the 29th and 30th sittings

The minutes of the 29th sitting were approved as tabled. The minutes of the 30th sitting were approved subject to the following modifications:

- o French version, Item 8.1, replace MAIN by MDN (ministère de la Défense nationale);
- o French version, page 7, 3rd par., replace "mesures compensatoires" by "mesures de remboursement".

3. Filing of documents

#31.3.1 Letter from the Chairman to Mr. Adrien Guellette, Minister, dated August 13, 1985, accompanying Resolution No. 85-1 concerning the implementation of the Québec environmental and social impact assessment and review procedures.

#31.3.2 Letter from Mr. Louis Bernier, MENVIC, to the Chairman, dated August 30, 1985, acknowledging receipt of document #31.3.1.

- #31.3.3 Letter from the Chairman to Mr. Adrien Guellette, Minister, dated July 30, 1985, concerning wastewater treatment in Northern Québec.
- #31.3.4 Letter from Mr. Jacques Meunier, OFPO, dated July 10, 1985, accompanying the report entitled "Le choix des régions: rapport de la consultation".
- #31.3.5 Canterra Hudson Bay Programs: Fact Sheet
- #31.3.6 Minutes of a meeting of the HBOGC, held from August 19 to 22, 1985, in Rankin Inlet, Northwest Territories, prepared by Kivalliq Consulting Management and Training Services Ltd.
- #31.3.7 Information: consultations for the development of an Arctic marine conservation strategy by Fisheries and Oceans Canada.
- #31.3.8 Beverly and Kaminuriak caribou management board, annual report.
- #31.5.1 Memo from Mrs. Camille Mageau to the Secretary concerning the meeting held on July 4, 1985, with the DIAND Manager on the North American Air Defence Modernization.
- #31.5.2 North American Air Defence Modernization: North Warning System Community Consultation. B. Gen. Dave Battye and Mr. Alan Jones.
- #31.5.3 Forward Operation Locations information sheets.
- #31.8.1 Budget proposal for the KEAC for 1986-1987.

4. The SAGMAI report on the Caniapiscau River caribou incident: preparation of the Committee's comments and recommendations

The three parties submitted their respective parts of the document and a discussion followed. It was decided that a working group would finalize the common position on Tuesday, October 15, 1985, in the offices of Environment Canada in Ste-Foy. The Secretary of both the JBEAC and the Coordinating Committee will be informed of the text before October 11 to ensure that there is no contradiction in the positions maintained by the various committees.

5. North Warning System in Northern Québec: report on a meeting held on August 14 in Kuujuaq between representatives from the JBEAC and Inuit leaders

The representatives from the JBEAC and Inuit leaders met in Kuujuaq to discuss their views. They will be community of Northern Québec

should be protected. They could not, however, give any assurance that there would be no low altitude night flights over Kuujuaq and they said that the airplanes could sometimes be armed.

The Mayor agreed with the project, saying that since World War II, countries ensure their protection against the enemy and that it would create jobs. The representatives from the DND explained that they would need a minimum of manpower for the construction of the station only. A manned station would probably be built. Moreover, six F-18 fighters would be based in Kuujuaq for varying periods during the year.

6. PCB's in Northern Québec: Overview of the Situation

The quantity of PCB's in Northern Québec is still unknown, but one thing that is certain is that any equipment that could possibly contain PCB's must now be considered contaminated until proven otherwise. The organizations which own such equipment first said that they had no equipment containing PCB's north of the 55th parallel and yet PCB's are found regularly.

Follow-up on the transformers removed from Quaqraq last August: the oils contained in the transformers were analysed upon their arrival in Montréal. Concentrations of 22 to 30 ppm of PCB's were found in four samples. Even though these concentrations are below the allowable toxicity level, they still prove the presence of PCB's in Northern Québec.

It was decided that the Secretary, in collaboration with the Chairman, would draw up a resolution to the Kativik Regional Government expressing the following concerns:

STORAGE: the storage of the equipment containing toxic substances in the communities. The protection of such sites against spillings, vandalism or access by children.

ACCEPTATION OF DANGEROUS SUBSTANCES: the Committee thinks that the communities should have proof of the concentration of toxic materials in any equipment such as transformers before accepting them as solid waste.

TRANSPORTATION: KEG should inform the communities that there is a permit which is mandatory for the transportation of hazardous waste, as stipulated in the Hazardous Waste Regulation (R.C. 1986, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000).

7. Report on activities of environmental committees north of the 55th parallel

A report was submitted.

8. Budget proposal for the KEAC Secretariat: 1986-1987

The Committee briefly discussed the budget proposal for 1986-1987 and decided to approve it as submitted:

RESOLUTION No. 85-2

WHEREAS According to Section 20 of the internal regulations of the Kativik Environmental Advisory Committee, the Committee shall submit its budget proposal before August 1st of the preceding year;

IT IS THEREFORE RESOLVED

That the Kativik Environmental Advisory Committee shall submit the annexed budget proposal to the Federal and Provincial Environment Ministers.

Moved by : Jean-Claude Dubé
Seconded by : Jacques Giguère
Adopted : Unanimously

9. Next sitting

It was proposed that the next sitting be held in the offices of Environment Canada, in Ste-Foy, at a date to be determined later (possibly mid-January 1986).
